

ADHÉSION INDIVIDUELLE ANNUELLE 2024 - MON BULLETIN

À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 31 MARS 2024

Je soutiens mon association

J'adhère !



LES
PAPILLONS BLANCS
DE BERGERAC



Cotisation

Pour adhérer à l'association, la cotisation principale est obligatoire.
Vous devez donc remplir la case 1 ci-dessous (cotisation).

1

Cotisation principale - Papillons Blancs de Bergerac : 40 €

Cotisation réduite : 20 €

Les autres montants sont facultatifs (participation à la cotisation Unapei) ou laissés à votre appréciation (pour les dons).

MAIS ATTENTION, n'oubliez pas de cocher les cases que vous choisissez pour que l'on puisse décomposer le montant de votre règlement.

2

Participation à la cotisation UNAPEI et UNAPEI Nouvelle Aquitaine :

45 €

En cochant cette case, vous recevrez le journal de l'UNAPEI "Vivre Ensemble"

3

Don pour soutenir l'association :€

Montant libre (vacances des usagers, soutien financier au journal, ...)

Total du règlement : (1+2+3)€

Paiement possible en plusieurs fois - chèque ou espèces

Les dons et legs, comme l'adhésion, font l'objet d'une déduction fiscale de 66% dans la limite de 20% des revenus imposables (attestation fiscale fournie).

Par exemple : vous nous adressez un chèque de 100 €, cela vous coûtera après déduction fiscale seulement 34 €.

Pourquoi adhérer ?

Adhérer c'est :

- Être solidaire et militant,
- Participer à la défense des intérêts des personnes handicapées,
- Partager avec des familles ayant le même vécu,
- Être informé de la politique du handicap et connaître l'actualité de l'association,
- Œuvrer avec les professionnels de l'association pour obtenir des solutions d'accueil et d'accompagnement adaptées à chaque personne en situation de handicap,
- Participer aux commissions associatives avec les professionnels.

Ainsi les membres adhérents qui ont le droit de vote peuvent :

- Prendre part aux décisions qui engagent l'association et voter sur des orientations stratégiques en assemblée générale,
- Être candidats au conseil d'administration,
- Élire les administrateurs qui mettent en œuvre la politique de l'association et en assurent le fonctionnement.

(1) : Art. 3.2 Statuts : sont considérés comme membres adhérents : les parents de personnes en situation de handicap, leurs ascendants, leurs descendants, leurs collatéraux et leurs alliés jusqu'au 3ème degré.

Les informations inscrites sur ce bulletin sont conservées à usage exclusif de l'association. En application de la loi RGPD de mai 2018, chaque adhérent dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression d'information le concernant en s'adressant au secrétariat de l'association.



Association les Papillons Blancs de Bergerac
6 avenue Paul Painlevé - 24112 Bergerac cedex
05.53.74.49.49 - siege@pb24.fr - www.papillons-blancs24.com

